



Physiotherapia Paediatrica

Association Suisse des Physiothérapeutes Pédiatriques

Formulaire de prescription de physiothérapie pédiatrique

Aux médecins prescripteurs,

L'Association Suisse des Physiothérapeutes Pédiatriques vient de rééditer le formulaire de prescription développé en 2006, avec une mise en page identique pour les trois régions linguistiques. A votre disposition sur le site internet www.physiotherapia.paediatrica.ch, ce formulaire peut désormais être rempli à l'écran avant d'être imprimé. Pour la version Word, prière de contacter le secrétariat PP (ppgeschaefststelle@rodtegg.ch)

Il constitue la solution la plus simple pour prescrire de la physiothérapie à vos jeunes patients:

- **Il comprend des rubriques spécialement adaptées aux soins pédiatriques:** bilan physiothérapeutique, stimulation globale du développement, instructions aux parents, etc.
- **Il vous permet de donner une vision précise de vos attentes.** Le physiothérapeute établira un plan de traitement allant dans ce sens, basé sur son bilan spécifique et offrant aux patients et à leurs parents l'image d'une équipe thérapeutique cohérente.
- **Il comprend une mention "*Handicap chronique ou à risque de chronicité*",** que nous vous invitons à cocher si le risque de voir des symptômes pathologiques s'aggraver avec le temps est réel. Vous anticiperez les éventuelles demandes de justification de l'assureur.

Le système tarifaire de la physiothérapie repose sur une nomenclature à l'acte, composée de forfaits à la séance et de quelques suppléments. **Une prescription bien rédigée aboutit à une facturation exacte de nos prestations.**

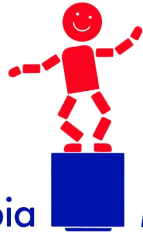
L'expérience nous a montré qu'une inexactitude dans **le libellé du diagnostic**, une transcription incomplète du diagnostic ou encore une omission des troubles concomitants pouvait entraîner, pour nous et pour vous, des difficultés administratives avec les assureurs (absence de concordance entre le code tarifaire utilisé par le physiothérapeute et le diagnostic figurant sur la prescription).

Le choix du ou des **buts du traitement** demande la même précision. A titre d'exemple, si vous cochez la case "*Stimulation globale du développement*" dans les cas d'asymétrie, de troubles du développement ou d'IMC a minima, l'assureur en déduira facilement que la pathologie implique plusieurs membres ou systèmes.

Nous vous remercions de faire bon accueil à ce courrier et aux prescriptions annexées. Nous espérons que ces documents seront un moyen de poursuivre notre collaboration. (voir aussi les articles paru dans la revue Paediatrica sur les sites www.physiotherapia.paediatrica.ch et www.swiss-paediatrics.org)

Avec nos meilleures salutations

Distribué par:



Informations complémentaires

<p style="text-align: center;">Transmission du diagnostic</p> <p>L'assureur est en droit d'exiger du médecin la transmission écrite du diagnostic.</p> <p>Si vous ne souhaitez pas faire figurer le diagnostic sur le formulaire de prescription, vous avez la possibilité de l'adresser par courrier séparé au médecin-conseil.</p> <p>La convention tarifaire autorise l'assureur à demander au médecin prescripteur de préciser ou de compléter son diagnostic.</p>	<p style="text-align: center;">Justification de la facturation</p> <p>Il arrive que l'assureur demande au médecin de justifier une position tarifaire utilisée par le physiothérapeute sur sa facture.</p> <p style="text-align: center;">Cette manière de procéder est contraire à la convention tarifaire.</p> <p>Le prestataire de soins, en l'occurrence le physiothérapeute, est responsable de sa facture. Il lui incombe de motiver le cas échéant le bien-fondé de sa facturation.</p> <p>Si vous recevez une telle demande de l'assureur, nous vous prions de ne pas y répondre et de prendre contact avec le physiothérapeute concerné.</p>
<p style="text-align: center;">Complexité</p> <p>En pédiatrie, la complexité d'un traitement n'apparaît pas toujours de façon évidente. Elle peut découler de diagnostics associés: état général du patient, impotence fonctionnelle, retard de développement sensorimoteur, troubles perceptifs, contractures ou faiblesses musculaires, hyper- ou hypotonie, troubles respiratoires, etc.</p> <p>Sont à prendre en considération également les conditions difficiles interférant avec le traitement: âge de l'enfant, difficultés de comportement ou de compréhension, contexte familial, etc.</p>	<p style="text-align: center;">Chronicité</p> <p>Parmi les enfants qui nous sont adressés, beaucoup présentent un risque élevé de développer un handicap chronique.</p> <p>Toutefois dans la plupart des cas, seule l'observation de l'évolution sur plusieurs années permettra de le confirmer. Dans un cas comme dans l'autre, la charge de travail et la responsabilité du physiothérapeute sont identiques.</p>